



# Ordonnance du DDPS sur l'organisation détaillée de l'armée (OODA)

## Modification du 21 novembre 2019

---

*Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)*

*arrête:*

I

L'annexe<sup>1</sup> de l'ordonnance du DDPS du 29 mars 2017 sur l'organisation détaillée de l'armée<sup>2</sup> est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

21 novembre 2019

Département fédéral de la défense, de la protection  
de la population et des sports:

Viola Amherd

<sup>1</sup> Cette annexe n'est pas publiée dans le RO en vertu de l'art. 6 de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS **170.512**).

<sup>2</sup> RS **513.111**

